Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **23 SEPTEMBRE 2024**

P.V. n° 135
Dossier n° 8

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS 77, en date du 12 octobre 2001, relative à la modification de la procédure de vente des matériels réformés,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne concernant la candidature du SDIS 77 à l'appel à projets relatif à la mesure de défense des forêts contre les incendies (DFCI) porté par Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- D'autoriser la poursuite de cession à titre gracieux, de véhicules et matériels réformés retirés du parc opérationnel ;
- De valider les modalités de traitement des demandes et d'attribution, telles que définies en annexes.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

ANNEXES

Dossier de candidature

Les demandes formulées par les entités doivent se faire sur la base d'un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation du Président de l'association départementale précisant l'objet de sa demande et sa justification ;
- Une fiche de renseignements présentant ses caractéristiques, ses missions, son activité sur l'année en cours et l'année N-1 (voir annexe) ;
- Attestation sur l'honneur de non revente, du véhicule ou matériel réformé, dans la recherche d'un enrichissement.

Les demandes devront parvenir au SDIS 77 avant le 1er octobre pour une prise en compte pour l'année N+1.

Conditions d'attribution

- Limitation à 2 dons de véhicules par an ;
- Il est à noter que les cessions à titre gracieux représentent des recettes en moins pour le SDIS 77.
- Réponse négative si le demandeur a déjà été bénéficiaire au cours des 5 dernières années (sauf motivation exceptionnelle (vol, incendie ...) ;
- Analyse des demandes une fois par an, pour une attribution sur l'année N+1, sous réserve de disposer d'engins réformés disponibles ou en état de fonctionnement ;
- Préférence accordée aux associations qui participent à l'activité de l'établissement public ;
- Octroi des dons soumis pour approbation au Conseil d'administration.

Face à des situations particulières et /ou exceptionnelles, le SDIS 77 se réserve la possibilité de déroger à ces dispositions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
DEMANDE DE CESSION A TITRE GRACIEUX DE VEHICULES ET /OU DE MATERIELS REFORMES
DU SDIS 77
ANNEE…… (N)

1. CADRE GENERAL

Intitulé de l'entité (*en toutes lettres*) : ……

Nature de l'entité : Service public : OUI –NON (*) Association de type loi 1901 : OUI – NON (*)

Numéro RNA (Répertoire National des Associations) /Numéro SIRET……

Coordonnées téléphoniques : …… Adresse mail : ……

Adresse complète du siège social : ……
……

Président(e) (*nom –prénom*) : ……

L'association dispose-t-elle d'un agrément de Sécurité civile : OUI – NON (*)

N° d'agrément Sécurité civile : …… Date de validité : ……

L'association a-t-elle signé une convention de collaboration opérationnelle avec le SDIS 77 : OUI – NON (*)

Date de signature de la convention : ……

** : Rayer la mention inutile*

2. MISSIONS

3. NATURE DE LA DEMANDE ET ARGUMENTATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

4. MOYENS HUMAINS

- Nombre de membres : ..... à la date du : .....

- Nombre d'équipiers formés aux secours à personnes et recyclés : .....

- Nombre de chefs de bord de véhicules : .....

- Nombre de responsables de chef de poste de secours : .....

- Nombre de coordonnateurs de dispositif : .....

- Nombre de formateurs dans le domaine du secours à personnes : .....

- Nombre de membres ayant suivi une formation au SDIS 77 dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de collaboration opérationnelle : ..... Période de réalisation : .....

Commentaire :.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. MOYENS MATERIELS

Type de véhicule *(VL, VPSP, fourgon, ...)*	**Type du porteur et nom de l'équipementier**	**Date de mise en service**	**Kilométrage**	**Etat** *(TB- Bon- Moyen- Mauvais)*	**Don du SDIS 77** *(Oui-Non)*	**Commentaire**
Ex : VPSP	*Master Renault –équipement WAS*	*01/01/2015*	*180 000 km*	*Moyen*	*Oui en 2024*	*RAS*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

6. BILAN DES ACTIVITES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE N-1 .....

Actions *(formation premiers secours, DPS, collaboration avec le SDIS 77, autres)*	**Nombre**	**Moyens engagés**	**Commentaire (précisez les événements majeurs)**
Ex : DPS	*25*	*1 poste de secours avec 1 VPSP en moyenne*	*DPS d'un meeting aérien avec la présence de 20 000 spectateurs sur 2 jours*

7. BILAN DES ACTIVITES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE N .....

Actions *(formation premiers secours, DPS, collaboration avec le SDIS 77, autres)*	**Nombre**	**Moyens engagés**	**Commentaire (précisez les événements majeurs)**
Ex :DPS	*25*	*1 poste de secours avec 1 VPSP en moyenne*	*DPS sur une foire communale avec présence de 30 000 visiteurs par jour sur 2 jours*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

8. HISTORIQUE DES CESSIONS A TITRE GRATUIT

Cadre réservé au SDIS 77

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

- Pièces à joindre en complément :
    - Lettre d'accompagnement ;
    - Attestation sur l'honneur de non revente du véhicule/matériel réformé dans la recherche d'un enrichissement.

Dossier à transmettre à la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne à l'adresse suivante, avant le 1er octobre de l'année N, pour une étude de l'année N+1.

Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne
56 avenue de Corbeil – BP 70109 – 77001 MELUN Cedex